Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 14 août 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze août à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L

Objet de la délibération 20-40
Prêt auprès du Crédit Agricole

Le Maire *informe l'Assemblée qu'un prêt peut être contracté, afin de régler rapidement les factures des chantiers du Logis du Pin et de la salle des fêtes en cours, en attente de recevoir les subventions et le remboursement de la TVA.*

Elle *précise qu'après consultation des établissements bancaires, le Crédit Agricole propose un prêt d'un montant de 150 000 €, aux conditions suivantes :*

- ✓ *Type de financement : Prêt relais*
- ✓ *Durée : 24 mois*
- ✓ *Périodicité de remboursement : trimestrielle*
- ✓ *Taux fixe : 0.50 %*
- ✓ *Echéances constantes*
- ✓ *Frais de dossier : 150 €.*

Le Conseil Municipal *après en avoir délibéré :*

- ✓ ***décide*** *de contracter ce prêt auprès du Crédit Agricole, aux conditions ci-dessus,*
- ✓ ***mandate*** *le Maire pour signer les documents relatifs à cet emprunt.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

83 (VAR) MAIRIE de la MARTRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 AOUT 2020
et publication ou notification du 20 AOUT 2020

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 14 août 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze août à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 11

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L

Objet de la délibération 20-41
Ouverture de crédits

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de crédits suivante :

✓ En section d'investissement :

C/2188-102 – Acquisitions ..... + 3 100.00 €
C/2313-029 – Logis du Pin ... . + 100 000.00 €
C/2315-033 – Salle des fêtes ..... + 46 900.00 €
C/1641 – Emprunt .... + 150 000.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20 AOUT 2020
et publication ou notification
du 20 AOUT 2020

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 14 août 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze août à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L

Objet de la délibération 20-42
Mise en conformité des P.E.I.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les Points d'Eau Incendie ont été contrôlés par la société SMMI, qui a remis un rapport sur l'état de ceux-ci.

Elle précise qu'une mise en conformité doit être effectuée et qu'une proposition a été faite par la société SMMI pour réaliser cette prestation, pour un montant de 4 580.00 € H.T.

Elle ajoute qu'une convention doit être signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve** la proposition de la société SMMI, pour la mise en conformité des Points d'Eau Incendie, pour un montant de 4 580.00 € H.T.
- ✓ **mandate** le Maire pour signer avec elle la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 AOUT 2020
et publication ou notification du 20 AOUT 2020

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 14 août 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze août à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L

Objet de la délibération 20-43
Convention avec la Mairie de Châteauvieux pour le remboursement du gasoil

Le Maire rapelle à l'Assemblée que la Mairie de La Martre est en possession d'une cuve à gasoil pour les véhicules.
Elle précise que la Mairie de Châteauvieux utilise du gasoil pour ses propres véhicules et informe qu'il convient d'établir une convention afin que celle-ci rembourse à La Mairie de La Martre le carburant utilisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve** la convention avec la Mairie de Châteauvieux pour le remboursement du gasoil utilisé pour ses véhicules ;
- ✓ **mandate** le Maire pour la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 AOUT 2020
et publication ou notification du 20 AOUT 2020

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 14 août 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze août à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - BRUN J.-R - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L

Objet de la délibération 20-44
Activités de l'ODEL VAR sur le site du Gourgounaou

Le Maire expose à l'Assemblée que l'ODEL VAR souhaite pratiquer des activités nautiques sur le site du « Gourgounaou » de la commune, avec les enfants des colonies de vacances.
Elle précise qu'une convention doit être signée, afin d'établir les responsabilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve** la convention avec l'ODEL VAR pour la pratique d'activités nautiques sur le site du « Gourgounaou » ;
- ✓ **mandate** le Maire pour la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 AOUT 2020
et publication ou notification du 20 AOUT 2020